

Dans la foulée du 17 octobre,  
Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté  
de l'Organisation des Nations Unies (ONU),

## J'AI PRIS LA PEINE D'ENVOYER CETTE LETTRE AUX 124 PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC.

Pourquoi? Parce que la pauvreté et les inégalités me préoccupent beaucoup. Les riches sont plus riches, les plus pauvres demeurent pauvres et la classe moyenne s'érode d'année en année. Des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois sont maintenuEs en situation de survie et l'emploi est de plus en plus précaire, à temps partiel et atypique. Toutes ces personnes voient leurs droits les plus fondamentaux bafoués. En plus, la pauvreté prive le Québec de 15 milliards de dollars par année, dont près de 6 milliards en coûts supplémentaires seulement en santé. Bref, le Québec perd largement au change en tolérant, plutôt qu'en éliminant, la pauvreté. Il n'a pas non plus les moyens de se priver de la contribution d'autant de citoyennes et de citoyens.

Le prochain pas à faire pour en arriver à un Québec sans pauvreté, c'est de fixer des cibles de revenu et des moyens pour les atteindre. Je sais que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* oblige le gouvernement à le faire, notamment pour améliorer le revenu des personnes assistées sociales et celui des travailleuses et travailleurs pauvres. Je sais que la ministre responsable de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, madame Julie Boulet, a déposé un rapport sur cette question en juin dernier. Il faut parler de ce rapport. Il faut aussi prendre en considération les propositions citoyennes mises de l'avant depuis des années :

- l'accès à des services publics universels de qualité;
- un travail au salaire minimum qui, à temps plein, assure un revenu supérieur au seuil de faible revenu (SFR);

- des protections publiques, aide sociale comprise, qui couvrent les besoins de base selon la mesure du panier de consommation (MPC).

Ce n'est jamais le bon moment pour parler de pauvreté et d'inégalités, mais là, une occasion en or se présente. La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* exige qu'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale se penche sur le rapport de la ministre. Cette commission touchera à des enjeux fondamentaux pour tout le Québec :

- le filet de sécurité sociale;
- le travail réellement payant;
- la solidarité fiscale;
- l'appauvrissement de plusieurs couches de la population;
- la redistribution de la richesse;
- le bien-être du plus grand nombre de Québécoises et de Québécois.

Ces enjeux sont trop grands pour écarter ceux et celles qui veulent en discuter. Un débat de société est plus que nécessaire, parce que la pauvreté mine encore trop le Québec. La population doit avoir son mot à dire. Et moi, si je veux y participer, il faut que la commission qui sera désignée mène une consultation ouverte à touTEs, autant aux organisations qu'aux citoyenNEs.

## **VOUS, DONNEREZ-VOUS, À LA POPULATION QUÉBÉCOISE ET À MOI, LA POSSIBILITÉ DE NOUS EXPRIMER?**

Oui ?

**Alors bien vouloir signer l'engagement de la page suivante.**

# OUI,

## IL FAUT DÉBATTRE DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Moi, \_\_\_\_\_,

députéE de \_\_\_\_\_,

**m'engage, auprès de mes collègues parlementaires et de la société québécoise, à tout mettre en oeuvre pour que soit tenue une commission parlementaire avec consultation générale portant sur :**

1. L'obligation du gouvernement de « fixer des cibles à atteindre, notamment afin d'améliorer le revenu des prestataires du Programme d'assistance-emploi [...], et celui des personnes qui occupent un emploi à temps plein ou de manière soutenue et qui sont en situation de pauvreté [...] » (L.R.Q., chap. L-7, art. 14);
2. Les recommandations contenues dans *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*, un avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES);
3. La réponse de Julie Boulet à cet avis, *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu, un rapport de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 60 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Veillez retourner cet engagement signé, par courriel, par télécopie ou par la poste, au Collectif pour un Québec sans pauvreté.**



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165 rue de Carillon, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 / Télécopieur : (418) 525-0740

collectif@pauvrete.qc.ca / www.pauvrete.qc.ca